

FICHE N° 1	AMÉLIORATION DE L'ISOLATION DE TOITURE, DES HABITANTS ACTEURS ET MOTEURS
-------------------	---

La fiche a été créée le 08/07/13.

VOLET 3	Organisation territoriale (management, coordination des acteurs, des réseaux, etc.)	Démarche de guichet unique (Articuler et faciliter l'accès aux différents dispositifs)		Qualification Formation	
VOLET 2	Repérage des ménages en situation de précarité énergétique	Diagnostic socio-technique	Accompagnement	Sensibilisation (éco-gestes)	Évaluation (suivi des consommations, etc.)
		Premières informations (kit éco, etc.)		Social	
VOLET 1	Observation (diagnostic territorial, recueil d'indicateurs, etc.)		Expérimentation		

Les cases colorées correspondent aux étapes mises en œuvre pour cette action.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

En région, le parc de logements est composé à 75 % de maisons individuelles construites pour les 2/3 avant 1975 (15% des émissions de Gaz à Effet de Serre contribuant aux dérèglements climatiques). De plus, **40% des ménages en région réalisent une partie de leurs travaux**, ce qui en fait un enjeu important pour favoriser la rénovation de l'habitat ancien.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Nord-Pas de Calais a lancé un vaste **plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens** avec la perspective de 100 000 logements rénovés d'ici 2015.

Villeneuve d'Ascq s'inscrit dans ce cadre et accompagne ses habitants dans leurs démarches d'éco-construction et d'éco-rénovation depuis 2004. En plus des habitants faisant appel à un professionnel pour leurs travaux d'isolation de toiture, **la ville accompagne les habitants réalisant leurs travaux par eux-mêmes**. Et en 2012, elle renforce son dispositif à travers la mise en place d'actions expérimentales.

Son ambition est d'aider les habitants à réduire leurs consommations d'énergies et ainsi leurs factures et améliorer le confort de vie dans leurs logements.

Le dispositif mis en place leur permet d'acquérir un savoir-faire nécessaire pour isoler efficacement leurs logements, au niveau de la toiture, et déterminer les cas où il est nécessaire de faire appel à un professionnel.

Pour ce faire, un accompagnement composé de différents volets théoriques et pratiques est proposé aux villeneuvois. Les intervenants qui animent ces initiations proviennent d'horizons différents et sont complémentaires de par leurs apports et leurs discours.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
<p>Le soutien à l'auto-réhabilitation de l'isolation de toiture Ce projet s'adresse à tous les habitants réalisant leurs travaux par eux-mêmes et qui jusqu'à présent n'étaient concernés par aucun dispositif d'appui. L'accompagnement des habitants à l'auto-réhabilitation de l'isolation de toiture prend la forme d'une initiation théorique et d'une initiation pratique qui conditionnent l'obtention d'une prime à l'auto-réhabilitation.</p> <p>Prime à l'auto-réhabilitation La prime s'élève de 5 à 7 € / m² pour la pose d'un éco-matériaux et 2 à 3 € / m² pour un isolant minéral (laine de verre, laine de roche...) avec un plafond de 100 m². Une résistance thermique de 5 minimum est demandée. Une aide supplémentaire pour l'étanchéité à l'air de 2 €/ m² est possible.</p> <p>Initiations théoriques et pratiques La toiture étant le premier poste de fuite énergétique dans l'habitat (30% des déperditions), l'initiation se focalise sur ce type de travaux. La pose de deux types d'isolation par l'intérieur est abordée : l'isolation sous rampants et l'isolation des planchers de combles car ce sont des zones accessibles par le particulier.</p> <p>L'initiation théorique est assurée par le conseiller de l'Espace Info-Énergie de la MRES et aborde différents points : les préalables avant de se lancer dans les travaux (état de la charpente, sécurité), les isolants, l'étanchéité à l'air, la ventilation, exemples de mise en œuvre.</p> <p>L'initiation pratique est assurée par deux professionnels de l'éco-construction. Des structures ont été réalisées pour mettre en situation les habitants et leur permettre d'acquérir les gestes techniques nécessaires pour leurs travaux. Un accompagnement supplémentaire est proposé de façon expérimentale aux habitants intéressés pour les aider à définir leur projet et à mettre en route leur chantier chez eux.</p> <p>Réalisation d'un guide technique sous licence libre Un guide technique a été publié en juin 2013 et il constitue un axe complémentaire dans l'accompagnement des habitants. Il a pour vocation de</p>	<p>STRUCTURE PORTEUSE Collectivité territoriale (Commune) Mairie de Villeneuve d'Ascq</p> <p>PARTENAIRES ASSOCIÉS Région Nord-Pas de Calais, Espace Info-Énergie de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).</p> <p>CIBLES VISÉES Locataires parc privé, Propriétaires Occupants, Propriétaires Bailleurs. → habitants résidant dans des maisons individuelles.</p> <p>ÉCHELLE TERRITORIALE D'INTERVENTION Échelle communale avec un élargissement prévu au niveau régional.</p> <p>DISPOSITIF DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION Plan 100 000 logements mené par la Région Nord-Pas de Calais.</p> <p>MOYENS HUMAINS - Une chargée de mission Développement Durable pour la ville de Villeneuve d'Ascq ; - Un chargé de mission pour la Région ; - Un conseiller Espace Info-Énergie pour l'initiation théorique ; - Deux professionnels pour l'initiation pratique ; - Deux professionnels pour l'accompagnement technique.</p> <p>MOYENS FINANCIERS Total : 28 271 € (dont 80 % financé par la Région : 22 617 €). Montant hors financement de l'Espace Info-Énergie qui est financé de manière plus globale pour intervenir sur le territoire de manière continue.</p> <p>MOYENS TECHNIQUES - Fabrication d'une structure pour les initiations pratiques en relation avec les services de la ville pour permettre une formation grandeur nature. - Création d'un guide pratique qui reprend les contenus des initiations théoriques et pratiques de manière illustrée.</p> <p>ANNÉE DE LANCEMENT ET DURÉE DE L'ACTION Octobre 2011 L'accompagnement de la Région s'est achevé le 31 mai 2013. Les initiations théoriques et pratiques vont continuer (tant que la participation des habitants est effective). Il y a, néanmoins un questionnement sur l'accompagnement à</p>

<p>reprendre l'ensemble des points abordés pendant les initiations et servir d'aide mémoire durant le chantier. Il est libre de droit pour faciliter la diffusion de la démarche.</p> <p>Il est prévu, à la demande de certains habitants, de constituer une « association de la rénovation » afin de faciliter l'échange d'expériences entre particuliers.</p> <p>Une perspective qui est envisagée, en plus de la poursuite de l'accompagnement des habitants via les initiations, est la réalisation de fiches-types par typologie d'habitat. Cela pourrait permettre d'agrémenter le guide et de faciliter le positionnement des habitants qui auraient plus de facilité à identifier et reconnaître les types de bâti et de toiture.</p>	<p>la mise en route du chantier chez l'habitant car la ville ne peut assumer la prestation complète. La réflexion en cours porte sur l'organisation d'une seule rencontre, pour aider à la définition du projet de l'habitant, ou sur des fiches de préconisations par type d'habitat.</p> <p>ÉTAT D'AVANCEMENT</p> <p>En cours</p>
--	--

PREMIERS RÉSULTATS

Depuis le début du dispositif, **71 personnes ont participé à l'initiation théorique et 59 à la pratique.**

→ la perte entre les deux modules s'explique par le fait que certains habitants s'orientent à l'issue de la théorie vers un professionnel.

Parmi les participants :

- 21 % ont fait appel à un professionnel ;
- 28 % ont fait leur travaux par eux-mêmes ou sont en cours d'accompagnement ;
- 52 % sont toujours en cours de réflexion.

Ces calculs sont réalisés sur les personnes ayant répondu à l'évaluation effectuée par Villeneuve d'Ascq soit 53 % des participants.

Il apparaît que les travaux d'isolation sont des projets longs à maturer que ce soit pour des questions de temps, de financements disponibles ou parce que des travaux préalables plus structurels doivent être réalisés (rénovation charpente ou pare-pluie par exemple).

ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

Nombre d'interventions réalisées : 5 formations

Nombre de chantiers réhabilités :

- 6 par un professionnel ;
- 3 en auto-réhabilitation ;
- 5 sont en cours de réalisation en auto-réhabilitation.

LES ENSEIGNEMENTS	
<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec cette méthodologie mise en place, le projet sera facilement duplicable sur d'autres collectivités ; • Montée en qualité des chantiers via des professionnels ou en auto-réhabilitation après le passage du particulier dans le dispositif ; • Projet innovant → aucun dispositif précédent existant pour accompagner le tout public sur ce type de démarche. 	<p>FAIBLESSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps passé en ingénierie de projet important puisque qu'il s'agit d'une expérience sans précédent.
<p>LEVIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur un élargissement possible de la démarche sur d'autres collectivités de la Communauté Urbaine de Lille → notamment pour l'association d'échanges voire groupement d'achat → le seuil d'habitants concernés sera ainsi plus intéressant. 	<p>FREIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver des professionnels formés à l'éco-construction / prévoir la réhabilitation des chantiers sur le moyen terme et pas de façon immédiate ; • Coût de l'accompagnement complémentaire chez le particulier → revoir une version minimale pour la suite des opérations.

<p>POUR ALLER PLUS LOIN</p> <p>PERSONNE RESSOURCE Élodie SAUNIE, Service développement durable, 03 20 43 19 50 ; ESAUNIE@villeneuvedascq.fr</p> <p>SITE INTERNET www.villeneuvedascq.fr</p> <p>LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES Guide technique disponible en ligne : www.calameo.com/books/00000909855b1ffba5d16</p>	<p>DES CONSEILS POUR REPRODUIRE</p> <p>Le lancement de la démarche est plus facile lorsqu'un dispositif de prime au particulier est déjà existant. L'instruction de l'aide est plus rapidement mise en place. La subvention permet par ailleurs d'interpeller le particulier et de conditionner l'accompagnement préalable.</p> <p>STRUCTURES POUVANT S'INSPIRER DE LA DÉMARCHÉ</p> <p>Toute municipalité ou communauté d'agglomération.</p>
---	--